

## Arrêté de composition du jury du Concours Externe d'Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe normale

Le Directeur du CH de Cornouaille :

- Vu le Code Général de la fonction publique
- Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Vu le Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
- Vu le Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
- Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers

### DECIDE :

Article unique : Le jury du concours Externe sur titres d'Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe normale organisé au Centre Hospitalier de Cornouaille est constitué ainsi :

- M. Arnaud SANDRET, Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales, CH Cornouaille
- M. Jean-Michel SEYMOUR, Directeur des Ressources Humaines, CH de DOUARNENEZ
- Mme Mathilde ROËLS, Adjointe à la Directrice des Finances et des Ressources Matérielles, CH de DOUARNENEZ
- Mme Mandi GUEGUEN, Professeur, Directrice Avelis Conseil.

Quimper, le 15 novembre 2024  
Pour le Directeur  
Arnaud SANDRET

